

RAPPORT ANNUEL 2010-2011



Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT	4
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	6
2.1	SON INSTITUTION.....	6
2.2	SA MISSION.....	6
2.3	SON TERRITOIRE	6
2.4	SA STRUCTURE	7
2.5	SES MEMBRES	8
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	11
2.8	SON COMITÉ EXPERT	11
2.9	SON PERSONNEL.....	12
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	13
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	13
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	15
3.3	CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES.....	15
3.4	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	16
3.5	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES.....	18
3.6	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	20
3.7	PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES	21
3.8	MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	22
3.9	LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE	22

3.10	PROJET DE VOLET II – PROJET ÉDUCATIF : FORESTERIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
3.11	PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE.....	23
3.11.1	PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU RAVAGE DE CERTS DE VIRGINIE DE LA RIVIÈRE À LA BARBUE.....	24
3.11.2	PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES PONCEAUX DU MILIEU FORESTIER DANS LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE.....	24
3.12	PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE FORÊT-FAUNE POUR LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	25
3.13	VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II.....	25

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2010-2011
- ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2010-2011
- ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2011

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

L'Agence a 15 ans! D'habitude, cet âge est synonyme de bouleversements, de remises en question et de profonds changements, du moins chez les êtres humains avec la fameuse crise d'adolescence que tous les enfants traversent. L'Agence et le régime de la forêt privée mis en place en 1995, tendent à suivre ce même scénario puisque plusieurs bouleversements, remises en question et profonds changements planent à l'horizon. En effet, la tenue du Rendez-vous de la forêt privée amène de nouvelles façons de gérer et livrer les programmes d'aide. Tout a été remis en question de façon à définir de nouvelles bases pour le régime de la forêt privée.

Les discussions menant au Rendez-vous ont été entamées l'an dernier. Celui-ci devait d'ailleurs se tenir au printemps 2010. La complexité des sujets à traiter a fait en sorte que cet événement a dû être reporté plus d'une fois. Mais l'important est que ce Rendez-vous ait pu se tenir de façon à mettre à jour plusieurs éléments fondamentaux qui régissent notamment la gouvernance de la forêt privée. Au terme des 30 décisions prises lors de ce Rendez-vous, plusieurs éléments restent cependant à préciser par l'ensemble des partenaires.

Sur un autre tableau, l'Agence a participé activement aux travaux concernant l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire. Suite à la consultation des intervenants liés à la forêt, force est de constater que la pression se fait de plus en plus forte sur les ressources du territoire forestier et plus particulièrement celles de la forêt privée puisqu'elle est omniprésente avec ses 95% du couvert forestier régional. Les enjeux, orientations, objectifs et actions du PRDIRT sont axés sur le développement durable des ressources et font intervenir une multitude d'usagers de territoire. La mise en œuvre du PRDIRT devra donc s'effectuer dans un esprit de concertation et d'ouverture de la part des propriétaires forestiers et des différents usagers. Cet exercice constituera sans doute un défi de taille.

La crise forestière qui sévit depuis plus de cinq ans maintenant semble vouloir s'atténuer. Du moins, les volumes de bois récoltés trouvent davantage preneur. Les prix ne sont pas tous revenus à des niveaux respectables mais au moins, les activités de récoltes ont recommencé. Toutefois, dans le cadre des travaux menant aux Rendez-vous de la forêt privée, l'industrie forestière a fait part de son mécontentement par rapport à la gestion de la forêt privée en arrêtant de verser leurs contributions financières aux agences et ce, à partir du 1^{er} avril 2010. Suite à des pressions de celles-ci et à des interventions provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce n'est qu'au mois de décembre que les contributions industrielles ont été versées. Cette situation a placé l'Agence dans une position quelque peu précaire. En effet, comptant

sur ces sommes d'argent, les budgets sylvicoles ont été alloués aux agents de livraison comme à l'habitude au début de l'année financière. Plusieurs travaux se sont donc effectués sans que l'Agence ait les fonds nécessaires pour verser sa participation financière. De façon à assurer le financement adéquat des activités forestières, le Conseil d'administration avait même envisagé d'obtenir une marge de crédit de son institution financière. Heureusement, le versement in extremis des contributions des industries forestières a permis d'éviter l'application de cette solution. Cet événement illustre bien la précarité de l'Agence vis-à-vis la gestion financière des Programmes d'aide.

Le mauvais état des finances du gouvernement provincial s'est répercuté sur les niveaux de financement des Programmes d'aide. Le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée a subi une coupure de 5% tandis que le Programme d'investissements sylvicoles a été réduit de moitié. C'est donc une diminution de plus de 722 000\$ que la région a essuyée comme baisse de budget par rapport à l'année précédente. C'est d'autant plus frustrant que les programmes avaient été engagés pour deux années et que les coupures budgétaires ont été imposées une fois la deuxième saison bien amorcée, plaçant ainsi l'Agence et ses agents de livraison dans une position inconfortable.

Comment entrevoir l'avenir dans tout ce brouhaha? Bien malin celui ou celle qui pourrait le prédire. Que donnera l'application des décisions prises lors du Rendez-vous de la forêt privée? Difficile, encore ici, de présumer de quoi que ce soit. Toutefois, on remarque qu'il y a encore beaucoup de bouleversements, de remises en question et de profonds changements à venir.

Nos chers enfants ne passent pas tous la crise d'adolescence de la même façon, certains la traversant mieux que d'autres. Espérons que l'Agence et la forêt privée sauront bien se positionner pour l'avenir. Tout cela ne sera possible qu'avec contribution de tous les partenaires de la forêt privée.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'administration ainsi que le personnel du bureau de l'Agence pour leur dévouement au suivi et à l'avancement des dossiers de l'organisme.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.



2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francis a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

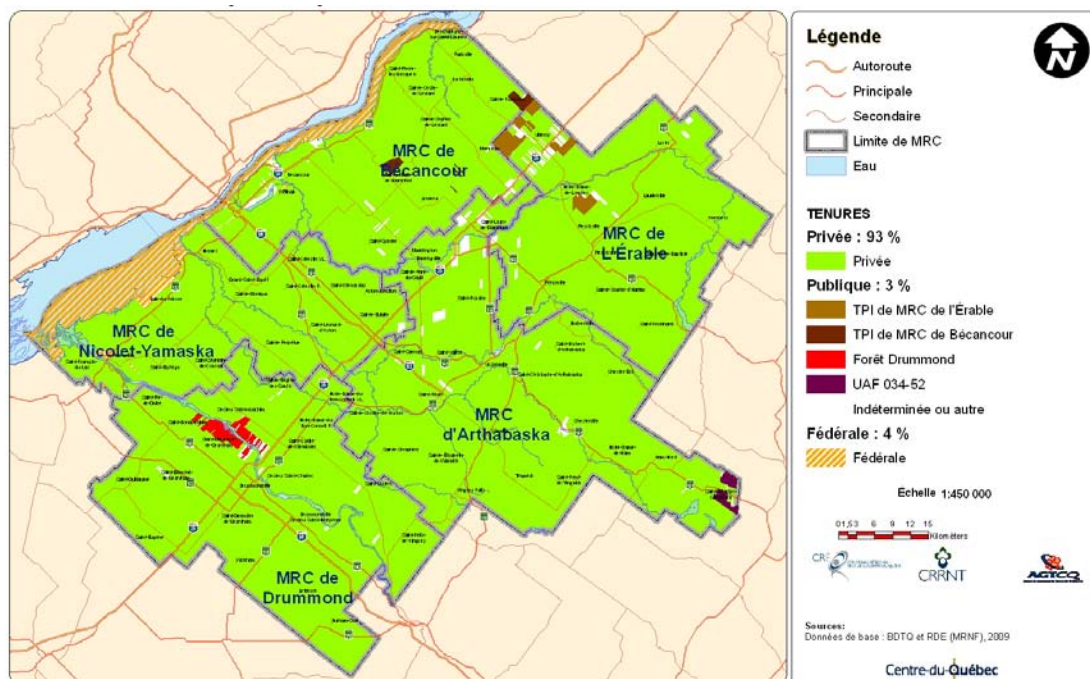
La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francis couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités et 2 territoires qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

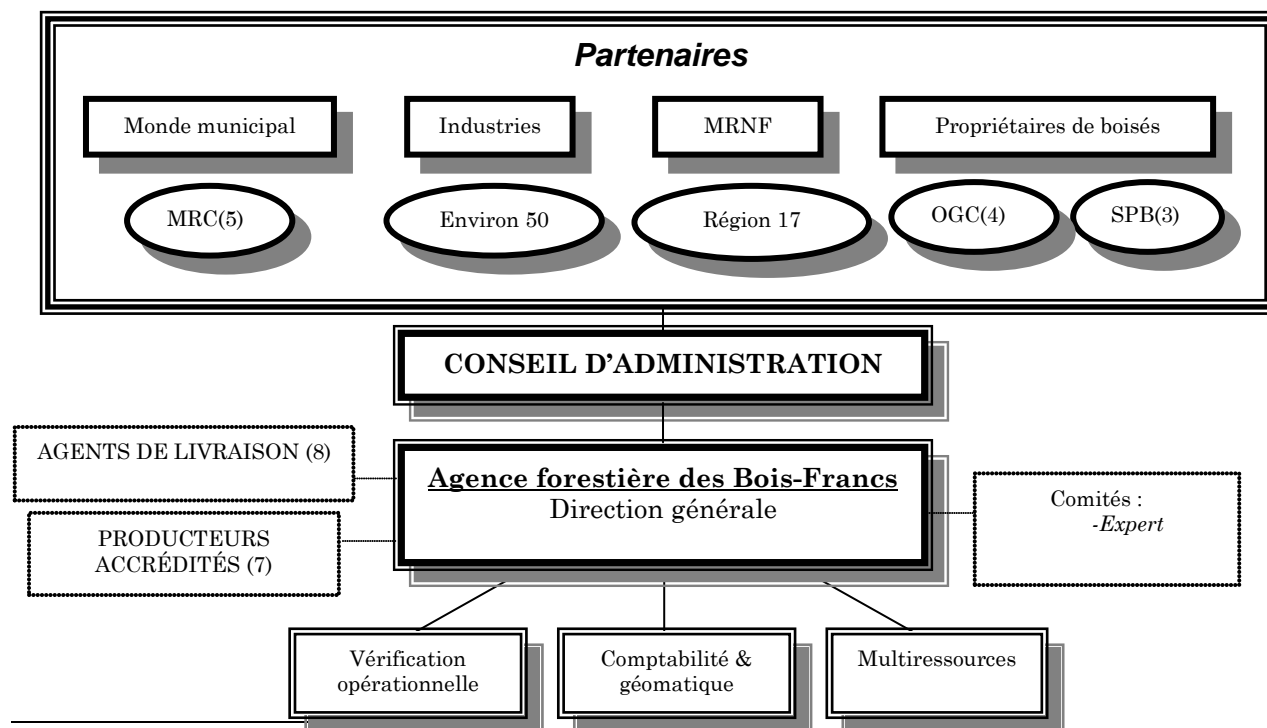
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale ¹	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.



¹ Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2011 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

Domtar inc.	Pâtes et papiers
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupeement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupeement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2011 sont :

Boisés des eaux claires	Jean-Pierre Auclair
Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2011, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	n/a
	Henri Ouellet		n/a
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2010-2012
	Alain Dubois	MRC de l'Érable	2009-2011
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2010-2012
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2009-2011
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2009-2011
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2010-2012
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2010-2012
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2009-2011
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2010-2012
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2009-2011

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, des normes des travaux sylvicoles, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- La mise en place d'une aide financière pour la pose de traverses de cours d'eau (dans un contexte de certification forestière);
- Suivi de l'évolution des travaux menant au Rendez-vous de la forêt privée;
- Mise en place d'une procédure de règlement des litiges des demandes de reboisement;
- L'aménagement des érablières;
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Signature d'une déclaration d'intention concernant la protection de l'habitat de la tortue de bois.

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2011, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif ne se sont pas réunis en 2010-2011.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2011, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Alain Dubois	MRC de l'Érable
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Gaston Samson	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à une (1) occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Fertilisation des érablières
- Élagage des plantations résineuses
- Traverses de cours d'eau et voirie forestière
- Drainage en milieu boisé
- Entretien de plantations et 1 mètre et moins
- Plantations de peupliers hybrides
- Aménagement des jeunes érablières

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.

Adjointe à la direction
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Amélie Collard, biol.
François Villeneuve, biol.

Coordonnatrice en aménagement multiressources (3 mois)
(remplacement de congé de maternité) (9 mois)
Projets multiressources
Soutien PPMV

Steve Garneau, tech. for.

Agent vérificateur
Vérification opérationnelle des programmes d'aide
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Guy Laroche, ing. for.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

Annick Picard, biol.

Chargée de projet (10 mois)
Projet de la Rivière Noire

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2010-2011. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. L'Agence complète ainsi sa quinzième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2009-2010	2010-2011
Ministre « programme régulier »	1 996 000 \$	1 896 200 \$
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	1 244 968 \$	622 484 \$²
Industrie	215 781 \$	176 154 \$³
TOTAL	3 456 749 \$	2 694 838 \$

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,35\$/m³s du 22 mars 2007 à ce jour. Les 28 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2010-2011 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Abitibi-Bowater inc. (Grand-Mère)	Kruger Wayagamack inc.
Adélarde Goyette et fils Ltée	Les Paniers P. & P. inc.
Alexandre Côté Ltée	Les Planchers Mercier inc.
Armand Duhamel et Fils inc.	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bois KMS (GMI) Ltée	Mobilier Rustique inc.
Carrier et Bégin inc.	Multibois F.L. inc.
Corporation internationale Masonite (IMM)	Produits forestiers Arbec senc
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Cojovi SENC
Eloi Moisan inc.	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Fontaine inc.	Scierie Lauzé inc.
Gestofor inc.	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Industries Maibec (Saint-Pamphile)	Scierie Tech inc.
Industries Maibec (Saint-Théophile)	Silicium Bécancour inc.
Jean Riopel inc.	Vexco inc.

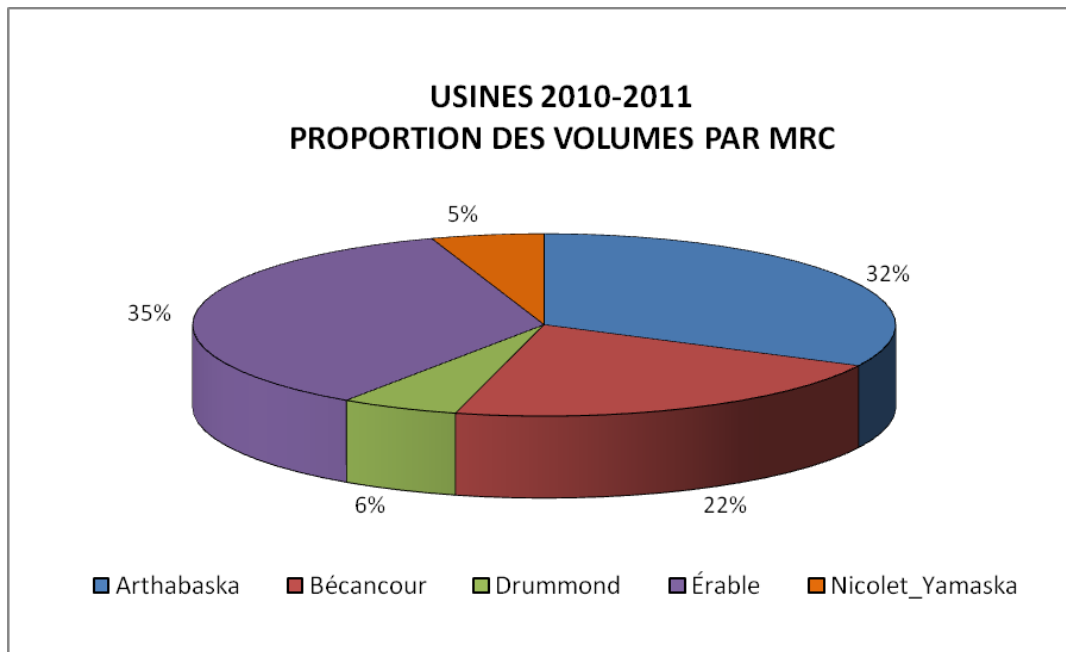
² Programme d'investissements sylvicoles (PIS) et Entente Canada-Québec « Initiative de création d'emplois pour diverses régions du Québec (éclaircie) »

³ En 2010-2011, la contribution des industries inclut un montant de 390 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2009-2010	2010-2011
Arthabaska	54 907	42 214
Bécancour	35 203	28 162
Drummond	9 362	7 071
Érable	44 136	45 989
Nicolet-Yamaska	3 952	6 759
TOTAL	147 560	130 195



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³ s.)

ESSENCE	2009-2010	2010-2011
Sapin et épinette	46 187	24 070
Mélèze	1 147	528
Pins	5 717	1 590
Pruche	3 179	4 075
Thuya	5 012	5 033
Résineux mélangés	23 601	33 387
Bouleau jaune	308	145
Bouleau à papier	41	65
Érable rouge	79	26
Érable à sucre	145	67
Feuillus autres	26 976	26 781
Peuplier faux-tremble	11 955	9 695
Peupliers autres	23 213	24 733
TOTAL	147 560	130 195

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2006	2007	2008	2009	2010
Sapin, épinette, pin gris	143 000	185 632	142 885	143 474	82 460	96 721
Autres résineux	64 000	41 285	30 165	30 550	28 072	33 162
Feuillus mélangés	140 000	22 467	33 881	29 552	28 367	28 819
Peupliers	55 000	33 328	37 663	37 811	43 223	38 134

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	Organisme	Valeur	Total
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2 530 \$	2 530 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	1 380 \$	8 970 \$
	MRC de Bécancour	920 \$	
	MRC de Drummond	1 150 \$	
	MRC de l'Érable	1 380 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	4 140 \$	
<i>Industrie</i>	Vexco inc.	1 150 \$	1 150 \$
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	230 \$	3 220 \$
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 380 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	1 610 \$	
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	690 \$	1 840 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 150 \$	
TOUS	TOUS	17 710 \$	17 710 \$

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 350 \$.

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Depuis l'année 2007-2008, l'Agence offre une aide financière pour soutenir les frais des services techniques pour l'exécution de travaux sans aide financière. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 766 650 \$ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2010-2011 pour l'ensemble des programmes d'aide financière ce qui représente plus de 30 % de la valeur des travaux.

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2010-2011, 1 903 799 \$ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 849 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 242 \$/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 741 hectares⁴ et 38 973 m³s de bois ont été récoltés.

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

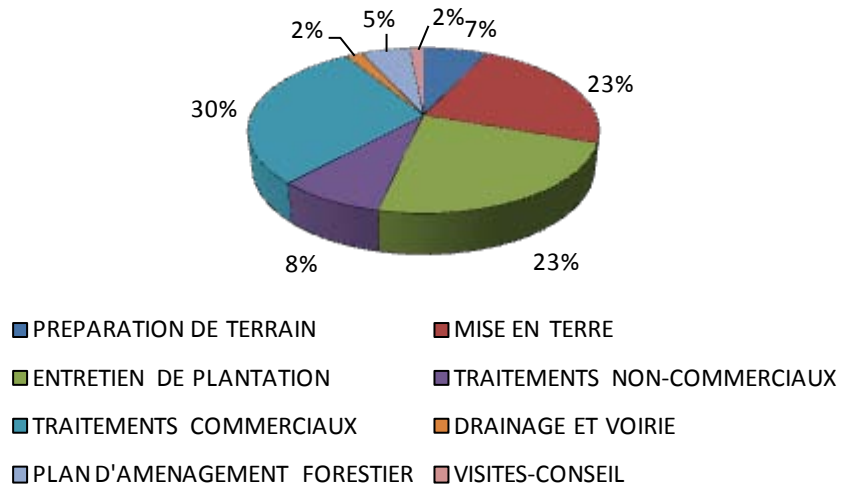
TRAITEMENT	2009-2010		2010-2011	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	285 ha	1 ha	164 ha	4 ha
Mise en terre	953 010 plants	3 061 plants	1 063 168 plants	425 plants
Entretien de plantation	587 ha	39 ha	558 ha	46 ha
Traitements non commerciaux	140 ha		189 ha	
Traitements commerciaux	786 ha	79 ha	584 ha	151 ha
Drainage et voirie	76 km	25 km	27 km	37 km
Plan d'aménagement forestier	348 unités		418 unités	
Visite-conseil et service technique	120 visites		125 visites	

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2009-2010		2010-2011	
Préparation de terrain	263 876 \$	12,2 %	134 182 \$	7,0 %
Mise en terre	387 231 \$	18,0 %	442 984 \$	23,3 %
Entretien de plantation	410 840 \$	19,1 %	440 766 \$	23,2 %
Traitements non commerciaux	122 169 \$	5,7 %	158 455 \$	8,3 %
Traitements commerciaux	754 811 \$	35,1 %	561 948 \$	29,5 %
Drainage et voirie	99 355 \$	4,6 %	34 390 \$	1,8 %
Plan d'aménagement forestier	88 674 \$	4,1 %	102 792 \$	5,4 %
Visite-conseil et service technique	25 566 \$	1,2 %	28 282 \$	1,5 %
TOTAL	2 152 522 \$	100 %	1 903 799 \$	100 %

⁴ Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus car aucune comptabilité des volumes prélevés n'est effectuée.

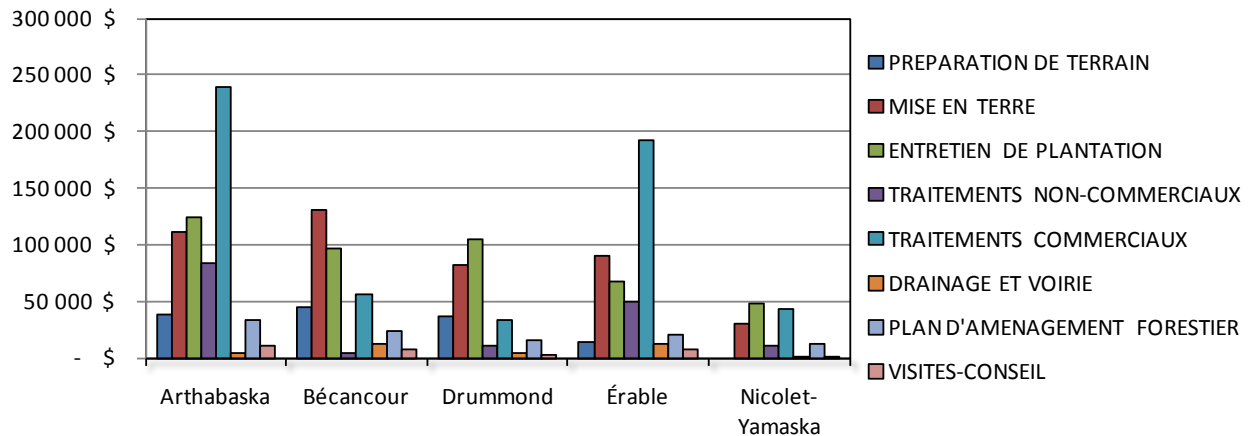
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2010-2011



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2009-2010		2010-2011		Objectif
	Montant	%	Montant	%	
Arthabaska	656 773 \$	30,5 %	642 670 \$	33,7 %	29,2 %
Bécancour	459 193 \$	21,4 %	374 588 \$	19,7 %	17,8 %
Drummond	424 404 \$	19,7 %	289 292 \$	15,2 %	21,6 %
Érable	478 324 \$	22,2 %	452 835 \$	23,8 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	133 828 \$	6,2 %	144 414 \$	7,6 %	8,4 %
TOTAL	2 152 522 \$	100 %	1 903 799 \$	100 %	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2010-2011



3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen du *Programme d'investissements sylvicoles*. De plus, depuis 2009-2010, le gouvernement fédéral participe à la mise en valeur de la forêt privée par son *Programme Initiative de création d'emplois pour diverses régions du Québec (éclaircie)*. Dans le cadre de cette entente de financement conjoint Canada-Québec, une somme de 10 millions de dollars a été octroyée à la forêt privée québécoise pour l'exercice 2010-2011.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de, 622 484 \$, soit la moitié du montant accordé lors de l'exercice précédent pour la réalisation de travaux sylvicoles

Ainsi, en 2010-2011, 592 115 \$ ont été versés pour la réalisation de traitements sylvicoles admissibles. Cent quarante-deux (142) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 4 170 \$ par propriétaire.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 140 hectares⁵ et 6 548 m³s de bois ont été récoltés.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2009-2010		2010-2011	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	149 ha		99 ha	
Mise en terre	291 370 plants		359 574 plants	1 924 plants
Entretien de plantation	526 ha	9 ha	203 ha	6 ha
Traitements non commerciaux	143 ha		32 ha	29 ha
Traitements commerciaux	346 ha	33 ha	151 ha	5 ha
Voirie	4 km	2 km	0,25 km	0,8 km
Plan d'aménagement forestier	70 unités		19 unités	
Visite-conseil et service technique	17 visites		8 visites	

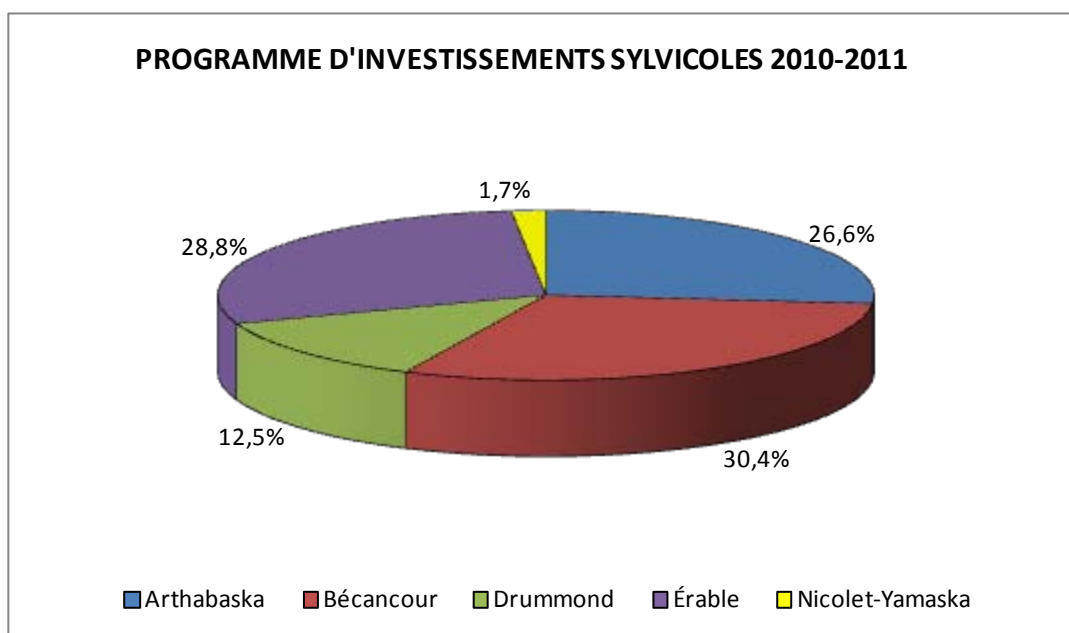
AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2009-2010		2010-2011	
Préparation de terrain	147 441 \$	12,4 %	81 823 \$	13,8 %
Mise en terre	120 857 \$	10,1 %	146 506 \$	24,7 %
Entretien de plantation	444 135 \$	37,3 %	172 191 \$	29,1 %
Traitements non commerciaux	121 404 \$	10,2 %	29 685 \$	5,0 %
Traitements commerciaux	331 875 \$	27,9 %	153 523 \$	25,9 %
Voirie	4 495 \$	0,4 %	358 \$	0,1 %
Plan d'aménagement forestier	15 481 \$	1,3 %	5 346 \$	0,9 %
Visite-conseil et service technique	4 516 \$	0,4 %	2 683 \$	0,5 %
TOTAL	1 190 204 \$	100 %	592 115 \$	100 %

⁵ Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus car aucune comptabilité des volumes prélevés n'est effectuée.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2009-2010	%	2010-2011	%
Arthabaska	348 790 \$	29,3 %	157 524 \$	26,6 %
Bécancour	320 138 \$	26,9 %	179 967 \$	30,4 %
Drummond	173 414 \$	14,6 %	74 024 \$	12,5 %
Érable	308 131 \$	25,9 %	170 562 \$	28,8 %
Nicolet-Yamaska	39 731 \$	3,3 %	10 038 \$	1,7 %
TOTAL	1 190 204 \$	100 %	592 115 \$	100 %



3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des programmes d'aide financière qu'elle administre (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et programme d'investissements sylvicoles). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces programmes s'est effectuée du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les Agents de livraison ont présenté 1 462 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 581 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 79 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,4 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 156 traitements pour un échantillonnage de vérification de 11,1 % des traitements représentant 18,6 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2010-2011 % Conformes	2009-2010 % Conformes
Préparation de terrain	85	10	11,8 %	26 379 \$	19,7 %	94,4 %	95,4 %
Mise en terre	238	32	13,4 %	79 187 \$	17,9 %	92,7 %	95,4 %
Entretien	224	26	11,6 %	100 724 \$	22,8 %	96,9 %	95,0 %
Traitements non commerciaux	42	5	11,9 %	12 974 \$	11,4 %	95,0 %	96,0 %
Traitements intermédiaires	13	3	23,1 %	21 434 \$	47,7 %	92,3 %	96,0 %
Traitements commerciaux	214	28	13,1 %	99 320 \$	17,7 %	87,6 %	88,7 %
Drainage et voirie	46	5	10,9 %	4 158 \$	12,9 %	74,0 %	92,9 %
Plan d'aménagement	418	37	8,9 %	9 035 \$	9,3 %	95,1 %	95,3 %
Visites-conseils	125	10	8,0 %	1 839 \$	6,5 %	99,5 %	88,9 %
Général	1 405	156	11,1 %	355 050 \$	18,6 %	93,1 %	93,4 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a vérifié 39 traitements représentant une vérification de 16 % des traitements et 21,6 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2010-2011 % Conformes	2009-2010 % Conformes
Préparation de terrain	32	4	12,5 %	16 959 \$	20,7 %	93,8 %	95,6 %
Mise en terre	48	8	16,7 %	31 302 \$	21,4 %	96,5 %	94,3 %
Entretien	64	11	17,2 %	33 057 \$	19,2 %	94,7 %	96,7 %
Traitements non-commerciaux	9	3	33,3 %	5 107 \$	36,1 %	96,3 %	95,7 %
Traitements intermédiaires	9	1	11,1 %	3 320 \$	21,4 %	96,0 %	94,0 %
Traitements commerciaux	53	9	17,0 %	36 893 \$	24,0 %	94,9 %	94,1 %
Voie	1	0					100 %
Plan d'aménagement	19	2	10,5 %	846 \$	15,8 %	100 %	94,3 %
Visites-conseils	8	1	12,5 %	152 \$	5,7 %	100 %	
Général	243	39	16,0 %	127 636 \$	21,6 %	95,6 %	95,4 %

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francis une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francis :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 138 670 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Il s'agit d'un programme ponctuel qui prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Ce programme sera complété en 2012 suite aux suivis qui seront effectués 10 ans après les traitements.

3.8 MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, l'Agence doit, à la demande du ministre, réviser son plan de protection et de mise en valeur. Dans cet esprit, l'Agence réservera, dans son exercice financier 2011-2012, les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat.

Suite à la tenue du Rendez-vous de la forêt privée, les orientations concernant la mise à jour du PPMV seront précisées par le MRNF. Ainsi, l'Agence pourra amorcer son exercice visant l'actualisation de son PPMV.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Ce sont les trois Syndicats de producteurs de bois qui œuvrent sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux propriétaires forestiers pour le compte de l'Agence, et plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Pour l'année 2010-2011, onze (11) formations ont été dispensées à 143 propriétaires ou travailleurs sylvicoles. La plupart des formations données l'ont été sous forme de cours théoriques accompagnés d'une partie pratique. Les producteurs assimilent beaucoup plus facilement l'apprentissage théorique quand des exercices pratiques viennent compléter la formation. Les cours d'abattage directionnel et d'affûtage de la scie à chaîne ont été très populaires comme à tous les ans. Ces cours, en plus de toucher l'aspect technique, accordent une bonne partie du temps à l'aspect sécuritaire. De plus, les deux formations "Les trésors de la forêt boréale", ont eu un très grand intérêt pour les propriétaires.

De plus, encore cette année, l'Agence a rencontré 14 propriétaires qui possèdent plus de 4 hectares de terrain à vocation forestière et qui n'ont pas le statut de producteur forestier afin de leur dispenser des conseils d'aménagement forestier et leur faire connaître les programmes d'aides techniques et financières. Il s'agit d'un bon moyen de recrutement car plusieurs des propriétaires rencontrés adhèrent au statut de producteur forestier.

Finalement, l'Agence a assumé les coûts de formation sur l'utilisation du logiciel de géomatique gvSIG pour 6 participants. Cette formation était destinée aux conseillers forestiers intéressés.

3.10 PROJET DE VOLET II – PROJET ÉDUCATIF : FORESTERIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la Conférence régionales des Élus du Centre-du-Québec, de la Fédération des Caisses Desjardins, de la MRC de Nicolet-Yamaska, de la Société du Parc Industriel de Bécancour, du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

De plus, plusieurs organismes forestiers centricois se sont unis dans le but d'offrir aux élèves de niveau secondaire II l'opportunité d'en apprendre davantage au sujet du milieu forestier et plus particulièrement celui de la région du Centre-du-Québec. Ce partenariat forestier est formé de l'Agence forestière des Bois-Francs, du Groupement forestier Nicolet-Yamaska, de SNG foresterie conseil, du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec et de la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond.

Par le biais d'une situation d'apprentissage et d'évaluation montée sur mesure pour ces élèves, ceux-ci peuvent en effet profiter du projet éducatif – Foresterie et développement durable pour acquérir de bonnes connaissances en regard des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la forêt. Les objectifs particuliers poursuivis par les partenaires forestiers sont de sensibiliser les jeunes au milieu forestier, leur donner un sens critique sur les enjeux forestiers et combler un manque de relève dans les différents métiers et professions liés à la forêt.

Ce projet a été initié dans la Commission scolaire des Bois-Francis en 2008. Après deux années d'implantation, il est disponible depuis l'année 2010 sur l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec. Ainsi, avec la collaboration des Commissions scolaires des Bois-Francis, des Chênes et La Riveraine, le projet éducatif permet aux jeunes d'avoir 10 périodes de cours sur le milieu forestier adaptés au contexte de la région de Centre-du-Québec. De plus, les élèves ont l'opportunité de pouvoir se déplacer en forêt pendant leur période de cours afin de vivre le rallye forestier spécialement conçu pour eux. Ce rallye s'avère un excellent complément aux cours qu'ils ont suivis en classe.

En 2010-2011, un total de 40 groupes d'étudiants de secondaire II ont vécu le rallye forestier organisé à leur intention. Les élèves rencontrés sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec. C'est donc plus de 1 100 élèves qui ont été visés par ce projet au cours de cette période.

3.11 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Un projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable a été accepté par la Fondation de la faune du Québec avec le soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ce projet d'une durée de 5 ans, planifie des investissements pouvant atteindre 1 013 000 \$. Le projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire vise à instaurer, en forêt privée, une approche globale d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources à l'échelle d'un sous-bassin, afin de développer une expertise régionale en matière d'aménagement intégré tout en travaillant à une échelle écosystémique.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Maintenir et améliorer la qualité des habitats fauniques, aquatiques, riverains et terrestres, présents à l'intérieur du sous-bassin et optimiser leur rendement;
- Améliorer l'expertise, en matière d'aménagement intégré, de l'Agence et des intervenants qui assurent les services-conseils auprès des propriétaires;
- Mettre à l'essai des pratiques forestières qui contribuent à la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'un sous-bassin versant.

En 2010, l'Agence a confectionné le Cahier de planification intégré (CPI). Ce cahier avait pour objectifs de regrouper toutes les connaissances disponibles sur le territoire afin d'améliorer la compréhension des enjeux de ce sous-bassin. Cet outil comprend un portrait des ressources du territoire et identifie les enjeux et les orientations pour chacune de ces ressources. Un plan d'action détaillé pour 2011 et un plan d'action général 2011-2014 ont été élaborés en fonction des priorités établies.

Les activités de ce projet ont été réalisées grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune du Québec et de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec par un projet de développement régional.

Parallèlement à la confection du CPI, l'Agence a réalisé des projets d'acquisition de connaissances :

3.11.1 PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU RAVAGE DE CERTS DE VIRGINIE DE LA RIVIÈRE À LA BARBUE

Ce projet vise à produire un rapport comprenant un état détaillé de la situation forestière de cette aire de confinement hivernal du cerf de Virginie. Le portrait consiste principalement en un inventaire forestier incluant des critères multiresources (portrait de la végétation sous couvert forestier et de son utilisation par le cerf de Virginie) qui permet de déterminer la qualité de l'habitat actuel et recommander des aménagements forestiers afin de maintenir ou d'améliorer la qualité du ravage.

Ce projet a été réalisé grâce à une participation financière supplémentaire de la Fondation Héritage-Faune de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et un projet d'initiatives régionales dans le domaine de la faune de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) du Centre-du-Québec

3.11.2 PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES PONCEAUX DU MILIEU FORESTIER DANS LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Ce projet vise à doter le sous-bassin versant de la rivière Noire d'un outil d'analyse et de planification des interventions d'aménagement de traverses de cours d'eau en milieu forestier qui permettra de coordonner les efforts de réfection qui auront lieu au cours des quatre prochaines années.

Ce projet a été réalisé grâce à une participation financière supplémentaire de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec et le programme de stage en sciences et en technologie de Ressources naturelles Canada.

Tous ces projets ont aussi bénéficié de la contribution en nature du Groupe de concertation de la rivière Bécancour (GROBEC), du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (UPA), du Syndicat de base de la région de Plessisville (UPA), du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, des Conseillers forestiers de la région de Québec, du Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic, de la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond, de BPH Environnement, du Club environnemental et technique Atocas du Québec, du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Direction régionale du Centre-du-Québec), du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec), de la MRC de l'Érable et des municipalités concernées (Plessisville, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Inverness, St-Pierre-Baptiste et Lyster)

3.12 PROJET DE VOLET II RÉGIONAL – DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE FORÊT-FAUNE POUR LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Ce projet a permis l'élaboration d'un Cahier de balises techniques à l'application de mesures d'atténuation fauniques en forêt privée au Centre-du-Québec. Ce cahier a pour but d'encadrer les projets de cette nature qui seront réalisés dans le cadre d'aide financière de travaux à caractère faunique.

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec et à la collaboration technique de la Fondation de la Faune du Québec, du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (région Chaudière-Appalaches), de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des conseillers forestiers accrédités de l'Agence.

3.13 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

L'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'assurer la vérification des travaux et les suivis techniques des projets et activités qui lui ont été identifiés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Vérifier la conformité administrative et technique des projets et activités identifiés par la CRÉCQ;
- Assurer le suivi administratif et technique auprès des MRC et de la CRÉCQ, comprenant le report géoréférencé et cartographié des travaux réalisés;
- Élaborer un rapport final pour ces activités;

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés. De façon à préserver son intégrité et son indépendance, l'Agence ne fait toutefois pas partie des discussions qui ont trait à l'acceptation des projets.

L'entente de financement pour la réalisation de ce mandat est de 5 070\$.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2010-2011

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Jonathan Grandmont, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Vincent Pépin, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@cfrq.ca

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnv@gfnv.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2010-2011

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	40,540	hectares	32 279 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	8,570	hectares	6 014 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	49,780	hectares	64 266 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	11,300	hectares	8 407 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	39,460	hectares	17 935 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	14,270	hectares	5 280 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	62,865	1000 plants	25 712 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,078	1000 plants	1 327 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	57,700	1000 plants	34 624 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,748	1000 plants	1 660 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	783,380	1000 plants	312 781 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	29,290	1000 plants	12 917 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	124,107	1000 plants	53 964 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	1,650	hectares	663 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	235,220	hectares	179 537 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	9,080	hectares	5 911 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	242,920	hectares	237 283 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉPAGE	4,420	hectares	2 515 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	27,110	hectares	4 988 \$
0791	ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	4,930	hectares	3 836 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	32,320	hectares	6 034 \$
0851	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE AVEC AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	4,320	hectares	2 506 \$
0852	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE SANS AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	52,530	hectares	24 059 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	0,590	hectares	455 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	30,170	hectares	33 247 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	16,410	hectares	15 547 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	30,000	hectares	30 630 \$
0864	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS DE LUMIÈRE	3,840	hectares	3 107 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	3,810	hectares	3 745 \$
0866	CONTRÔLE DE LA BIODIVERSITÉ TRAVAUX PRÉCOMMERCIAUX	3,700	hectares	192 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	4,290	hectares	4 736 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	39,214	hectares	40 231 \$
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	2,650	hectares	3 315 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	5,960	hectares	5 841 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	1,850	hectares	1 391 \$
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	1,360	hectares	1 119 \$
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	8,490	hectares	7 395 \$
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	49,630	hectares	40 839 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	36,790	hectares	24 686 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	16,594	hectares	15 454 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	13,050	hectares	10 745 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	89,304	hectares	121 181 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	39,110	hectares	42 552 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	26,210	hectares	22 567 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	3,920	hectares	1 088 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	15,250	hectares	14 138 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	31,880	hectares	30 641 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	2,200	hectares	1 714 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	10,500	hectares	8 978 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	186,917	hectares	175 062 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	42,400	hectares	33 242 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	14,870	kilomètres	18 958 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	5,594	kilomètres	8 350 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	2,495	kilomètres	3 620 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	4,141	kilomètres	3 462 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	354	plans	72 882 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	51	plans	17 677 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	12	plans	5 988 \$
1125	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 351 À 799 HA	1	plans	645 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	67	visites	10 032 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	53,290	hectares	7 896 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	109,610	hectares	5 167 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	19,000	unités	5 187 \$
1600	RECRUTEMENT	57	unités	5 600 \$
TOTAL				1 903 799 \$

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1303	RÉCUPÉRATION, DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT	2,974	hectares
1304	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	0,350	hectares
1305	DÉCHIQUETAGE	0,584	hectares
1342	DÉSHERBAGE DE PLANTATION	0,250	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	1,220	hectares
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	41,680	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	2,795	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	0,900	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	5,430	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	12,510	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	81,900	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	31,910	hectares
1358	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT	0,120	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	6,640	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	11,395	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	2,576	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	6,962	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	15,659	kilomètres
1385	COUPE TOTALE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	9,760	hectares
1386	COUPE TOTALE	1,570	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	0,425	1000 plants

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	21,550	hectares	18 856 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	3,300	hectares	2 472 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	34,620	hectares	44 694 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	14,300	hectares	4 304 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMENT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	0,480	hectares	357 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	24,320	hectares	11 139 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,300	1000 plants	123 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	9,722	1000 plants	4 190 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,250	1000 plants	1 333 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,150	1000 plants	1 823 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	344,152	1000 plants	139 037 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	2,320	hectares	933 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	58,105	hectares	43 946 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS DE 1,5 MÈTRES ET PLUS	2,330	hectares	1 517 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	125,610	hectares	122 283 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	0,300	1000 plants	835 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	8,010	hectares	1 463 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	6,460	hectares	1 214 \$
0852	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE SANS AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	6,000	hectares	2 748 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2,310	hectares	1 781 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	6,120	hectares	6 744 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	1,020	hectares	974 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	1,860	hectares	1 899 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	2,290	hectares	2 528 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	12,656	hectares	13 010 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13 CM	5,580	hectares	5 468 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	4,120	hectares	3 098 \$
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	4,951	hectares	4 075 \$
0958	COUPE ACÉRIQUE-FORESTIÈRE	8,910	hectares	7 377 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	2,780	hectares	2 394 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	39,914	hectares	54 283 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	6,117	hectares	6 655 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	8,100	hectares	6 974 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	4,850	hectares	4 439 \$
0978	COUPE ACÉRIQUE-FORESTIER AVEC MARTELAGE	48,000	hectares	44 976 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	17,580	hectares	13 783 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	0,247	kilomètres	358 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	11	plans	2 266 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	6	plans	2 082 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	2	plans	998 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	4	visites	608 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	4,550	hectares	714 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	20,920	hectares	1 088 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	1	unités	273 \$
TOTAL				592 115 \$

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	1,820	hectares
1347	ÉLAGAGE	0,650	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	3,520	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	1,550	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	0,350	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	1,030	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	0,250	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	0,167	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	0,446	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0,207	kilomètres
1386	COUPE TOTALE	1,600	hectares
1390	FERTILISATION D'ÉRABLIÈRE	29,060	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	1,924	1000 plants

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2011

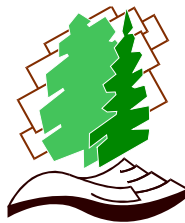
AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2011



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca